



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) s'est penché sur le rapport du Secrétaire général concernant le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok ([A/73/327](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 septembre 2018.
2. Le Secrétaire général a soumis son rapport en application de la résolution [72/262](#) A de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci le priait de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un rapport sur l'état d'avancement de ce projet.

II. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

Conception et soumissionnement

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'une fois le cabinet de conseil en architecture et en ingénierie recruté comme société de conseil principale, en octobre 2017, celui-ci a présenté un rapport initial en décembre 2017, dans lequel il fixait les critères et les bases sur lesquels serait lancée la phase de conception, laquelle a démarré en janvier 2018. Parallèlement, il a organisé un premier atelier d'analyse de la valeur au siège de la CESAP en février-mars 2018. L'évaluation indépendante dont a fait l'objet le bâtiment du secrétariat a été achevée en juin 2018 et celle de la



conception parasismique devait être menée à bien en août de la même année (A/73/327, par. 35 à 38). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la fin septembre, le cabinet de conseil avait présenté l'étude technique circonstanciée de toutes les composantes du projet et que les études à venir, à savoir les documents de construction définitifs qui seront à la base des appels d'offres destinés à recruter un maître d'œuvre, seraient présentées en octobre et décembre 2018. En conséquence, l'invitation à soumissionner serait rendue publique au début janvier 2019 et l'adjudication du marché devrait avoir lieu au dernier trimestre de la même année. De plus, en 2019, les activités porteraient essentiellement sur le soumissionnement, y compris l'invitation à soumissionner, le transfert dans les locaux transitoires, la logistique et l'acquisition de mobilier.

4. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la CESAP a continué d'informer régulièrement les États Membres et de leur demander des contributions volontaires et, bien que ces derniers n'aient, à ce jour, fait aucune offre concrète, elle poursuivra ses efforts auprès de ceux susceptibles d'offrir des compétences techniques et d'autres types d'appui, tels que les services d'administrateurs auxiliaires et de personnel détaché à titre gracieux (A/73/327, par. 5 et 6). **Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à poursuivre ses contacts avec les États Membres afin d'obtenir d'eux des contributions volontaires et d'autres types d'appui.**

5. Pour ce qui est de la gouvernance du projet, le Secrétaire général précise que la responsabilité du projet a été confiée à la Secrétaire exécutive de la CESAP, qui a chargé la Directrice de la Division de l'administration de le piloter, et que l'exécution du projet au quotidien est placée sous la direction du chef de projet attitré. Le Comité des parties prenantes se réunit tous les trimestres et il est régulièrement informé de l'avancement du projet. Des réunions de coordination bimensuelles ont lieu entre l'équipe de gestion du projet et le Service de la gestion des biens immobiliers du Bureau des services centraux d'appui concernant l'exécution du projet au quotidien. Le coordonnateur du projet, à New York, dépend du Service de la gestion des biens immobiliers et son poste est financé en partie par le projet, et en partie par le projet relatif à l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique, selon la modalité de partage des coûts (A/73/327, par. 10 à 15).

6. Le Secrétaire général indique que le projet de remplacement des équipements en fin de vie concerne notamment la sécurité incendie et la sécurité des personnes, la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, les circuits électriques, l'éclairage, la modernisation informatique, la façade, la toiture, la modernisation des canalisations et de la plomberie et les travaux de rénovation intérieure. La rénovation de la façade du secrétariat est l'une des opérations majeures et la solution choisie consiste à remplacer le vitrage actuel par, d'une part, un double vitrage laminé de qualité supérieure doté d'un meilleur coefficient de transmission lumineuse et plus imperméable à la chaleur et, d'autre part, un système d'isolation thermique par l'extérieur dont seront recouvertes les poutres en béton. En ce qui concerne la toiture du secrétariat, les surfaces étanchéifiées seront toutes remplacées, le système de collecte et d'évacuation des eaux sera modernisé, et des points d'ancrage seront prévus pour l'installation future de panneaux solaires photovoltaïques (A/73/327, par. 41, 42 et 44). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les nouvelles fenêtres seront plus faciles à entretenir et à nettoyer, de sorte que l'on aura moins besoin de recourir à des équipements spéciaux pour l'entretien de la façade. Par ailleurs, le Secrétaire général précise dans son rapport que les systèmes de distribution d'électricité doivent être remplacés et que le système d'éclairage sera aussi amélioré. Il note que des insuffisances ont été relevées en termes de protection structurale contre l'incendie, notamment pour ce qui concerne les indices de résistance au feu des poutres, colonnes et dalles (A/73/327, par. 45 et 46).

7. S'agissant de la mise aux normes parasismiques, le Secrétaire général indique qu'environ 10 % du total des colonnes et 30 % des poutres devront être mis aux normes. Par ailleurs, les dalles de liaison devront être mises aux normes sur quelques petites portions, mais le revêtement en polymères renforcés de fibre de carbone ne concernera finalement qu'un pourcentage moins important de la surface murale (A/73/327, par. 38). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'évaluation indépendante, il a fallu modifier les critères d'évaluation des éléments porteurs du bâtiment afin de mieux tenir compte de leur réaction en cas de séisme. Ceci a amené à modifier le nombre de colonnes et de poutres à mettre aux normes, sans pour autant toucher au cahier des charges.

Locaux transitoires

8. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'équipe du projet a revu sa stratégie globale d'exécution, en particulier pour ce qui concerne les locaux transitoires, de sorte à privilégier exclusivement les locaux transitoires sur place. Il ne serait alors pas nécessaire d'avoir recours aux locaux hors site recensés par les autorités du pays hôte et l'on pourrait réduire les coûts ainsi qu'atténuer le risque de perturber la continuité des opérations. Pour ce faire, le nombre de phases de construction a été revu à la hausse et porté de quatre à cinq, de façon à réduire le nombre de fonctionnaires à déplacer et à diminuer de moitié la superficie des locaux transitoires (2 000 mètres carrés au lieu de 4 000). Tous les locaux transitoires se trouveront sur place, à l'emplacement actuel du rez-de-chaussée du bâtiment du secrétariat, et 1 200 mètres carrés d'espace supplémentaire seront aménagés dans les locaux de la CESAP (A/73/327, par. 8 et 54 à 57).

9. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces 1 200 mètres carrés d'espace supplémentaire seront obtenus au moyen tant de la construction de nouveaux locaux que de l'agrandissement du bâtiment des conférences. Une représentation graphique des locaux transitoires et des nouvelles constructions lui a été fournie. En rez-de-chaussée, des locaux seraient construits dans le jardin et sous un pont de liaison ainsi que dans une passerelle conduisant au bâtiment du secrétariat, de sorte à obtenir 800 mètres carrés de plus. De plus, une mezzanine de 450 mètres carrés serait construite dans des zones nouvelles et anciennes et un premier étage serait ajouté au niveau du pont de liaison et relié à la cafétéria, dont la superficie augmenterait de 120 mètres carrés. Le Comité a de plus été informé que ces espaces n'avaient pas été pris en compte dans les prévisions concernant les loyers et que leur utilisation une fois le projet achevé n'avait pas été déterminée. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci se penchera sur le rapport dont celui-ci l'a saisie, des renseignements concernant l'utilisation de ces espaces dans l'avenir.**

10. Le Comité consultatif prend note des changements apportés à la conception du projet de mise aux normes sismiques et à la stratégie relative aux locaux transitoires, y compris la construction de locaux à cet effet. Il rappelle que, à la section IV de sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet, et il souligne que tout changement à y apporter devra être approuvé par celle-ci. Il compte que le Secrétaire général donnera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci se penchera sur le présent rapport, des renseignements plus circonstanciés quant aux changements proposés.

11. Ayant sollicité des précisions quant aux économies qui résulteraient des changements apportés à la stratégie relative aux locaux transitoires, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses s'élevaient à l'origine à 6,53 millions de dollars (locaux sur place combinés à des locaux hors site), contre 4,27 millions de dollars à l'heure actuelle (locaux sur place uniquement), ce qui fait

apparaître une variation de 2,26 millions de dollars. Ce montant servirait à financer des travaux imprévus mais essentiels concernant la mise aux normes en matière de sécurité incendie et sécurité des personnes. **Le Comité consultatif constate avec préoccupation que des travaux essentiels n'ont pas été prévus. Il compte que le Secrétaire général veillera à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments dûment rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction applicables, notamment pour ce qui est des risques sismiques et de la sécurité au travail. Il note de plus que le coût des travaux de mise aux normes en matière de sécurité incendie et sécurité des personnes devrait correspondre à celui de la variation des coûts entre les options relatives aux locaux transitoires, et il compte que le Secrétaire général saisira l'Assemblée générale d'informations circonstanciées justifiant le coût prévu (2,26 millions de dollars) des travaux de mise aux normes en matière de sécurité incendie et sécurité des personnes.**

Équipe de projet

12. Selon le rapport du Secrétaire général, sur les sept postes actuellement approuvés au titre du projet, six sont pourvus et le titulaire du poste d'ingénieur électromécanicien en bâtiment (administrateur recruté sur le plan national) devrait prendre ses fonctions le 1^{er} septembre 2018 (A/73/327, par. 17 et 18). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison du peu d'intérêt manifesté par des candidats qualifiés, il avait fallu prolonger les délais à deux reprises et que les opérations de recrutement se poursuivaient. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général accélérera le recrutement du titulaire du poste d'ingénieur électromécanicien en bâtiment (administrateur recruté sur le plan national) restant à pourvoir.**

13. Le Secrétaire général demande la création de deux emplois de temporaire à compter du 1^{er} janvier 2019 : l'un d'assistant-informaticien (agent local), dont le titulaire sera chargé d'apporter son concours à l'élaboration de l'infrastructure informatique liée à la construction de locaux transitoires, et l'autre d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire sera chargé de la logistique et de la coordination et s'occupera de la planification, du contrôle et de la gestion des locaux transitoires sur place [A/73/327, par. 82 a)]. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été initialement prévu que l'administrateur chargé de la logistique et de la coordination prendrait ses fonctions en 2019 et l'assistant-informaticien en 2020. Or, pour ce dernier, la date a été avancée à 2019 afin que l'infrastructure informatique liée à la construction de locaux transitoires soit prise en compte dès la phase de conception du projet, l'objet étant de planifier toute réorientation des spécifications technologiques, d'assurer un cadre de travail dynamique et d'agir en concertation avec des partenaires stratégiques en la matière, notamment le Bureau de l'informatique et des communications à New York. De plus, ceci n'aurait pas d'incidences sur le budget du projet ni sur la durée totale d'occupation du poste, qui demeurerait de trois ans. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces deux emplois de temporaire.**

Efficacité énergétique

14. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le projet devrait respecter les normes de projets de rénovation définies au titre du Leadership in Environmental and Energy Design (LEED) et être conforme au WELL Building Standard (normes de construction permettant de mesurer le bien-être des occupants dans le cadre bâti). L'objectif d'une amélioration de 16 % à 18 % du rendement énergétique souhaité par le Secrétaire général dans son rapport de 2016 (A/71/333 et A/71/133/Corr.1) devrait être atteint (A/73/327, par. 48 et 49). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les gains d'efficacité énergétique ciblés concerneraient la

rénovation de la façade (47 %), l'exploitation optimale de la lumière naturelle (17 %) et modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (36 %). La consommation énergétique, qui s'établissait actuellement à 3,04 gigawattheures par an, pourrait être ramenée à 2,42 gigawattheures à l'issue du projet, soit une réduction de 0,62 gigawattheure, supérieure à la cible de 18 %. **Le Comité consultatif se félicite des gains d'efficacité énergétique qui devraient être obtenus et il invite le Secrétaire général à continuer de veiller à ce que le projet soit rationnel sur le plan énergétique et réponde aux normes applicables en la matière.**

Accessibilité

15. Selon le rapport, les experts consultants ont achevé l'évaluation de l'accessibilité de l'ensemble du complexe le 8 octobre 2017 et le rapport du groupe de travail sur l'accessibilité de la CESAP a été adopté en juin 2018. La conception générale des travaux de rénovation du bâtiment du secrétariat tiendra compte des éléments qui sont répertoriés dans le plan d'action en matière d'accessibilité et qui assurent la conformité avec les normes de l'Organisation et les normes internationales (A/73/327, par. 50 et 53). **Le Comité consultatif compte que les résultats de l'évaluation de l'accessibilité seront pleinement pris en considération lors de la conception du projet et de sa mise en œuvre.**

Gestion des risques

16. Le Bureau des services centraux d'appui a défini, en concertation avec l'équipe de projet de la CESAP, une stratégie de gestion des risques. Un atelier sur la gestion des risques, tenu en mars 2018, a débouché sur l'établissement d'un document exposant la stratégie de gestion des risques du projet, la réalisation d'un inventaire des risques et une analyse quantitative des risques selon la méthode de Monte-Carlo. Un cabinet indépendant de gestion des risques établira également deux rapports annuels en juillet 2018 et au premier trimestre de 2019 (A/73/327, par. 21 et 22). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant du contrat pour le cabinet indépendant de gestion des risques était de 140 000 dollars, contre un montant budgétisé de 233 000 dollars. Il a également été informé que, dans ces conditions, des fonds supplémentaires seraient disponibles si de plus amples services de gestion des risques étaient requis pour le projet.

17. Selon le rapport, la simulation faite selon la méthode de Monte-Carlo montre qu'avec un point de référence fixé à 80 % par l'Organisation des Nations Unies, le projet devrait coûter environ 42,5 millions de dollars, soit un dépassement du budget de 2,5 millions de dollars. Le Secrétaire général indique qu'il n'y a guère de chances (environ 12 %) que le projet soit mené à bien dans les limites du budget approuvé de 40 019 000 dollars, à moins que des mesures supplémentaires d'atténuation des risques ne soient prises. Il signale aussi que, dans un souci de gestion proactive, le Secrétariat a procédé à des analyses technico-économiques ayant pour objectif de trouver des solutions optimales pour réduire les coûts sans compromettre la qualité et de recenser des stratégies propres à limiter le risque de dépassement budgétaire. Sur la base des résultats de ces analyses, l'équipe de projet devrait être en mesure de publier les documents de construction définitifs pour les appels d'offres, de sorte que le coût effectif de la phase de construction du projet ne dépasse pas le budget (A/73/327, par. 21 à 26). En outre, le Secrétaire général reste pleinement convaincu que le projet sera achevé dans le respect des ressources budgétaires allouées et du calendrier approuvé. **Le Comité consultatif attend du Secrétaire général qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans les limites, le budget et le calendrier approuvés par l'Assemblée générale. Il compte également que, dans son prochain rapport, le Secrétaire général fera le point des mesures prises pour gérer les risques et les atténuer.**

Responsabilité pour le projet

18. Par sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de superviser le projet et de rendre compte de ses principales constatations dans ses rapports annuels sur ses activités. Au paragraphe 76 du rapport, le Secrétaire général indique que le BSCI a effectué son deuxième audit du projet au début de 2018 et s'est rendu dans les locaux de la CESAP à Bangkok en février 2018. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général assurera la mise en œuvre des recommandations du BSCI.**

II. Calendrier du projet et prévisions de dépenses

19. S'agissant du calendrier du projet, le Secrétaire général indique qu'en raison du délai d'exécution nécessaire à la préparation des locaux transitoires sur place, les travaux de construction commenceront au début de 2020, et non au milieu de 2019, comme cela avait été indiqué dans les rapports précédents. Afin de respecter la date d'achèvement du projet fixée à décembre 2023, les dates de clôture seront échelonnées pour débiter après la fin de chacune des cinq phases de construction, et la phase ultime de réception des travaux sera ramenée de 12 à 6 mois. La modification de la période de construction est principalement attribuable à une période de conception, construction et passation de marchés pour les locaux transitoires plus longue que prévu et au fait que la période de conception pour le gros des travaux a pris plus de temps qu'escompté. Toutefois, le Secrétaire général note que le changement de calendrier ne devrait pas occasionner de coûts supplémentaires (A/73/327, par. 65 à 68).

20. En ce qui concerne les prévisions de dépenses, le Secrétaire général présente des prévisions révisées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau ci-après, qui compare les prévisions de dépenses précédentes et les prévisions révisées. **Le Comité estime que, dans les cas où ses prévisions révisées s'écartent sensiblement des prévisions de dépenses initiales, la bonne pratique voudrait que le Secrétaire général fournisse dans son rapport des informations et des explications comparatives concernant à la fois les prévisions initiales et les prévisions révisées. Il recommande que ces données comparatives soient présentées pour tous les projets de construction futurs, selon que de besoin.**

Comparaison des prévisions de dépenses initiales et des prévisions révisées

	A/72/338	A/73/327	Variation	Explication de la variation
	a)	b)	b) – a)	
Coûts de construction				
Bâtiment	18 284,8	20 358,0	2 073,2	Modification du plan de construction de 4 en 5 phases
Locaux transitoires	6 341,2	4 268,0	(2 073,2)	Remplacement de la combinaison de locaux hors site et sur place par des locaux uniquement sur place
Dispositif de sécurité physique	190,0	190,0	–	
Total partiel (Coûts de construction)	24 816,0	24 816,0	–	

	<i>A/72/338</i>	<i>A/73/327</i>	<i>Variation</i>	
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>b) – a)</i>	<i>Explication de la variation</i>
Services spécialisés				
Société de conseil principale	1 890,4	2 522,8	632,4	Reflète le contrat attribué à la société de conseil principale, à l'issue d'un processus concurrentiel de passation des marchés
Conception parasismique	98,2	134,4	36,2	Services supplémentaires requis pour l'étude de deux passerelles pour piétons reliées au bâtiment du secrétariat
Gestion des risques	233,2	233,2	–	
Autres services	147,7	349,7	202,0	Réduction des services d'assurance qualité du projet, compensée par une augmentation des services requis pour l'examen par une tierce partie indépendante et pour la gestion du changement
Total partiel (Services spécialisés)	2 369,5	3 240,1	870,6	
Hausse des coûts	4 759,7	3 889,1	(870,6)	Reflète le nouveau calcul de la hausse des coûts eu égard au changement du plan de construction et au choix de 2018 comme nouvelle année de référence
Provisions pour imprévus	3 194,5	3 194,5	–	
Gestion des projets	4 879,3	4 879,3	–	
Total	40 019,0	40 019,0	–	

21. Le Secrétaire général indique dans le rapport que le montant des crédits approuvés pour 2017 et 2018 s'élève à 4 934 600 dollars, avec des dépenses effectives au 30 juin 2018 s'établissant à 1 871 100 dollars et des dépenses prévues pour le reste de l'année 2018 estimées à 1 901 100 dollars. La variation de 1 162 400 dollars s'explique principalement par les facteurs suivants :

a) solde inutilisé de 1 899 000 dollars au titre des coûts de construction. Du fait de la révision de la stratégie globale d'exécution du projet et de la nouvelle stratégie concernant les locaux transitoires, la construction de ces derniers ne débutera pas avant 2019 ;

b) dépassement de crédits à hauteur de 907 100 dollars au titre des services spécialisés, résultant principalement du contrat passé avec la société de conseil principale, dont le montant a excédé les prévisions ;

c) solde inutilisé d'un montant de 246 800 dollars au titre de la hausse des coûts ;

d) augmentation prévue de 110 100 dollars au titre des coûts de gestion du projet, liés pour la plupart au recrutement du personnel du projet et au déplacement officiel des membres de l'équipe en 2017 ([A/73/327](#), par. 80 et 81).

22. Pour ce qui est du dépassement de crédits à hauteur de 907 100 dollars au titre des services spécialisés, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le contrat de la société de conseil principale a été attribué pour un montant de 632 000 dollars supérieur au montant budgétisé de 1,89 million de dollars, à l'issue d'une procédure concurrentielle de passation des marchés. Il a également été informé que l'ampleur des services de contrôle de la construction qui seront effectivement requis étant très difficile à déterminer, la possibilité d'une réduction de ces services était envisageable de façon à éviter de dépenser l'intégralité du montant prévu au contrat. **Le Comité note avec préoccupation que la procédure de**

passation des marchés pour la société de conseil a conduit à l'attribution d'un contrat dépassant de 632 000 dollars le montant inscrit au budget, pour se chiffrer à un total de 2,5 millions de dollars, et compte que les mesures voulues seront prises pour réduire l'ampleur des services requis et les dépenses correspondantes. Il attend du Secrétaire général qu'il fournisse dans son prochain rapport des informations complémentaires sur les dépenses effectivement engagées au titre des services spécialisés.

23. S'agissant de l'augmentation prévue de 110 100 dollars au titre des coûts de gestion du projet, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, la ventilation suivante : coûts de l'intégration dans l'équipe de gestion du projet des titulaires des deux postes (1 P-4 et 1 P-5) (52 100 dollars) ; augmentation du coût afférent au poste P-4 de responsable de la coordination du projet au Siège (33 300 dollars) ; et frais de voyage (24 700 dollars) de deux membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau des services centraux d'appui pour participer au comité d'évaluation technique du contrat de la société de conseil principale. **Le Comité est d'avis que ces coûts étant liés au recrutement et frais de voyage du personnel sont connus et que les montants correspondants auraient dû être pris en compte dans les prévisions de dépenses. S'il ne voit pas d'objection à l'augmentation prévue au titre des coûts de gestion du projet pour 2018, il souligne l'importance d'une budgétisation exacte.**

24. En ce qui concerne les revenus locatifs, le Secrétaire général indique que, pour l'exercice 2018-2019, les loyers sont de 264 dollars par an et par mètre carré pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de 279,60 dollars pour les locataires commerciaux. Les revenus locatifs sont estimés à 7 014 554 dollars pour l'exercice 2018-2019 (A/73/327, par. 72).

Provisions pour imprévus

25. Dans les prévisions de dépenses sont incluses des provisions pour imprévus de 3,194 millions de dollars, avec des dépenses estimées à 333 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 (A/73/327, tableau 3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien qu'il ne soit pas envisagé de puiser dans les provisions pour imprévus en 2018, le montant de 333 000 dollars était maintenu dans les prévisions révisées pour couvrir d'éventuelles dépenses imprévues au titre du contrat ou d'autres circonstances inattendues. Le Comité a également été informé que si les provisions pour imprévus n'étaient pas dépensées, le solde serait reporté sur 2019. **Le Comité estime que le montant de 333 000 dollars inscrit au titre des dépenses imprévues n'est pas totalement justifié et attend du Secrétaire général qu'il fournisse des informations plus détaillées dans son prochain rapport.**

III. Conclusion

26. Au paragraphe 85 de son rapport, le Secrétaire général a formulé des recommandations sur les mesures à prendre par l'Assemblée générale. **Sous réserve des recommandations et observations ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) prenne note des progrès réalisés depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général ;
- b) prenne note des prévisions de dépenses révisées pour le projet ;
- c) approuve la création de deux emplois de temporaire (un administrateur recruté sur le plan national et un agent local) à compter du

1^{er} janvier 2019 au sein de l'équipe d'appui au projet, au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

d) ouvre un crédit de 4 484 500 dollars au titre des activités de projet pour 2019, dont 1 065 500 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 3 419 000 au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve.
